7DAYS MEDIA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000€
Siège Social : 27 rue de Boulainvilliers
75016 PARIS

R.C.S. PARIS 990 438 376

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi dix-sept juillet à dix heures, les actionnaires se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents :

- La Société CODE40, actionnaire,
Représentée par M Denis VAILLANT, en sa qualité de Président
Propriétaire de sept cents actions, ci 700 actions

- **La société CDO Holding, actionnaire,**
Représentée par M Rémi CARVALHO DE OLIVEIRA, en sa qualité de Président
Propriétaire de trois cents actions, ci 300 actions

- **Monsieur Denis VAILLANT, Président,**

- **Monsieur Rémi CARVALHO DE OLIVEIRA, Directeur Général,**

Total des actions présentes 1 000 actions

L'assemblée est présidée par **Monsieur Denis VAILLANT**
Président de la Société.

Le président constate que les actionnaires présents possèdent la totalité du capital social et qu'en conséquence, l'assemblée peut délibérer et prendre toutes décisions aux majorités requises.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence de l'assemblée
- Le rapport de la présidence,
- La démission du mandat social de Monsieur Rémi CARVALHO DE OLIVEIRA, Directeur Général

- le texte des résolutions proposées.

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- lecture du rapport de la présidence,
- démission du Directeur Général, Monsieur Rémi CARVALHO DE OLIVEIRA,
- pouvoirs à conférer.

Puis, le président donne lecture de son rapport annexé au présent procès-verbal.
La discussion est ouverte.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, approuve le dit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, prend acte de la démission de Monsieur Rémi CARVALHO DE OLIVEIRA de ses fonctions de Directeur Général, avec effet au 17 juillet 2026 et déclare approuver cette démission.

En conséquence, l'assemblée lui donne quitus de sa gestion au titre de son mandat jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de mettre à jour les statuts de la Société afin de supprimer les dispositions devenues sans objet à la suite de la constitution de la Société et de tenir compte de la cessation des fonctions de Monsieur Rémi CARVALHO DE OLIVEIRA en qualité de Directeur Général.
Les statuts mis à jour sont approuvés dans leur nouvelle rédaction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et les actionnaires.

CODE40
Représentée par M Denis VAILLANT
Actionnaire,



M Denis VAILLANT
Président



CDO Holding
Représentée par M Rémi CARVALHO DE OLIVEIRA
Actionnaire,

